

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

Absents excusés : Alphonse BREA et Ligéa JASIENIECKA

Pouvoir : de Ligéa JASIENIECKA à Franck MAZON

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

**La séance ouverte,**

Le précédent compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

### ESPACE SAINT GERMAIN

Pour la signalétique du bâtiment, de « La Remise » et de « L'entracte » : les devis sont en cours.

Reste à aménager : un placard dans la loge et l'espace rangement situé derrière les WC.

En ce qui concerne les aménagements complémentaires sollicités, le conseil municipal attend le résultat de la demande de subvention formulée par l'association culture et festivité à Roussas avant de donner son avis.

### VOIRIE

- Signature de conventions de servitudes dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien de Claves-Gravières

Dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien Claves-Gravières l'accord a été donné sur les promesses de servitude par Q ENERGY France qui développe ce projet pour les CEPE Claves et Gravières, propriétaires du parc éolien.

Pour les besoins de la construction, de l'exploitation et du démantèlement de la centrale éolienne Claves-Gravières et pour permettre le passage du matériel, des câbles et des équipements, les CEPE Claves et Gravières envisagent de passer sur les biens ci-dessous et de procéder aux travaux d'aménagements nécessaires.

Madame le Maire informe que la Société Q ENERGY n'a pu présenter ces projets de conventions de servitudes comme convenu faute d'avoir pu les finaliser en amont.

Ce point est donc reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Demande de Michel SCHNEIDER en vue du rachat de la partie du chemin rural** bordant les parcelles cadastrales D 21, E 285, E 287, E 288, E 289, E 291 :  
Après accord des parties sur le déplacement de ce chemin, la commission voirie va procéder au piquetage du nouveau tracé sur le terrain avant de procéder à sa division.
- **Panneau lumineux d'information** : son installation est en attente du raccordement à la fibre.
- **Raccordements à la Fibre** : les difficultés ont été évoquées lors de la réunion organisée par ADTIM le 11 mai en mairie des Granges Gontardes.  
Il en résulte que la commune n'a pas à prendre en charge les travaux relatifs au passage de la fibre, seul l'opérateur ORANGE (propriétaire du réseau) doit signaler les difficultés à ADTIM délégataire du réseau public ADN.  
Il convient donc de vérifier auprès des administrés concernés si cette démarche a bien été faite.

## **ESPACE PIERRE FOURNIER**

Concernant l'étude confiée au CAUE une première réunion a eu lieu le 31 mars 2023.  
Le relevé des bâtiments et espaces extérieurs par un géomètre a été réalisé par le Cabinet Géo Siapp.  
La prochaine réunion (fixée initialement le 16 juin) est reportée au 30 juin 2023 à 14 h en mairie.

## **EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT**

Les travaux progressent rapidement et lors des dernières réunions de chantier s'est posée la question du positionnement des « tabourets », points de raccordement des propriétés au réseau assainissement.  
L'idée étant d'assurer à tous les propriétaires desservis le même service, il est précisé que tous les raccordements sont prévus en limite de propriété.  
Compte tenu de cette disposition, la liste de tous les futurs branchements posant problème est étudiée au cas par cas.

Par ailleurs, les élus vont effectuer une nouvelle visite des habitants concernés pour expliquer, plans à l'appui les modalités techniques et financières du branchement de leur maison.  
Par ailleurs en ce qui concerne les tronçons où les conduites d'eau sont changées, se pose également la question de l'emplacement et du nombre des compteurs d'eau.  
Il va de soi que la compétence eau n'appartenant pas à la commune mais au SAE, il convient de prendre les décisions en partenariat avec ce dernier.

## **SDED**

S'agissant de l'étude pour la modification de l'éclairage du stade, une réunion avec visite de piquetage a eu lieu le 3 mai avec Mr PLAÏT du SDED.  
Par ailleurs, en ce qui concerne l'éclairage public du village, Mr PLAÏT doit préparer une demande de subvention au titre des fonds verts.

## **REFECTION DES CALVAIRES, DU MONUMENT AUX MORTS, DU PORCHE DU CIMETIERE ET DES LAVOIRS**

Ces travaux étant subventionnables par le Département au programme 2024, un dossier demande avec devis sera déposé au plus tard en octobre 2023.

## **SITUATION DU SAE**

- Restriction d'eau : la commune est en alerte renforcée.
- Loi prévoyant le transfert obligatoire de la compétence Eau aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : les élus de la commune et du SAE se sont prononcés contre le principe de ce transfert.  
A signaler une manifestation organisée par l'association Drômoise SAUV'EAUX le 3 juin prochain à Grignan.  
L'association SAUV'EAUX (basée à Bésignan), a pour objet d'obtenir la mise en place d'un aménagement et/ou une évolution de la Loi Notre en vue du maintien de la gestion des eaux par les communes et ce par tous les moyens légaux et plus généralement en agissant en partenariat avec tous les acteurs directs ou indirects.

## **EXTENSION / RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE VALROUSSE**

Le projet est en cours et le choix définitif des entreprises aura lieu le 24 mai.

Pour information, l'exercice d'évacuation pour inondation qui a eu lieu le 15 mai 2023 à l'école s'est bien déroulé. Les enfants ayant été évacués vers la salle des fêtes de Roussas, un petit encas leur a été servi à 10 h.

## CCEPPG

### COMPOSTAGE OBLIGATOIRE

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables tels qu'épluchures, produits de cuisine ou restes de repas et les séparer de la poubelle résiduelle. L'objectif est de valoriser ces bios déchets sous forme de compost au lieu de les enfouir, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

La mise en œuvre de cette disposition contre le gaspillage est confiée aux communes ou communautés de communes qui doivent proposer des solutions telles que composteurs collectifs permettant d'effectuer ce tri à la source.

Après discussion, il est décidé de mettre à disposition des habitants un composteur collectif qui sera installé en bordure de la Place de la Vogue, dans lequel ils pourront déposer leurs bios déchets. L'entretien et le suivi du composteur collectif seront assurés par le service technique.

### MICRO CRECHE

Les travaux devraient être terminés fin mai 2023.

### SCHEMA CYCLABLE

Le projet de liaison cyclable les Granges Gontardes / éoliennes porté par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) est en cours de réflexion. Toutefois il convient de vérifier l'évolution du projet auprès de la CCEPPG.

## CENTRE DE GESTION DE LA DROME : MISSION REFERENT DEONTOLOGIQUE ELU

Le Code Général Des Collectivités Locales permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le CDG26 en collaboration avec l'AMF26 propose de mutualiser la fonction de référent déontologue des élus au moyen d'une convention spécifique dont le financement serait de 100 € à l'adhésion uniquement et 106 € pour chaque sollicitation du déontologue.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion à la convention proposée.

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX GITES DE GRANCE

Il est accepté pour une durée d'un an.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire,

Christiane ROBERT

